

# Le Canard Vigilant

Numéro **356** — Vendredi 17 septembre 2021



## Dans ce numéro :

- **Une nouvelle tempête annoncée sur le front du démantèlement de Natixis** **2**
- **Retraites complémentaires : la CGT ne signera pas un accord pénalisant les actifs et les retraités !** **3**
- **Augmentation « automatique » du SMIC : on est bien loin de ce qui est nécessaire !** **4**
- **Plus forts ensemble : Syndiquez-vous à la CGT** **5**

le Canard  vigilant

Une publication du syndicat CGT des personnels de Natixis et ses filiales.

Consultez le site intranet :

<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Consultez le site internet :

<http://natixis.reference-syndicale.fr/>



# *Le Canard Vigilant*

Numéro 356 – Vendredi 17 septembre 2021

## **Une nouvelle tempête annoncée sur le front du démantèlement de Natixis**

*Quand est-ce que ça s'arrêtera ...*

**Deux CSE extraordinaires** sont convoqués chez Natixis SA pour **jeudi 23 septembre**.

L'ordre du jour du CSE du matin (Pléiade) :

- Information sur le Projet Pléiade  
Intervenants : N. Namias, V. Sani, O. Vigneron, N. Bricker, A-J Olivier, N. Risacher
- Remise de la documentation afférente

L'ordre du jour du CSE de l'après-midi (Hermès) :

Information en vue de consultation sur le projet de regroupement des activités d'édition logicielle retail d'i-BP, d'IT-CE, de la DSI SEF, de la DSI MAP, de la DSI MNV et des Activités transverses Retail de Natixis, au sein de la nouvelle structure BPCE Solutions Informatiques

Intervenants : N. Goulli, T. Susini, N. Risacher

Nous avons déjà fait l'amère expérience de deux précédents projets de nature similaire : SMITH et HOMERE.

Comme nous le rappelions dans nos précédents articles, la mobilisation des salariés a été décisive pour préserver l'essentiel des droits et garanties. Mais malheureusement toutes les revendications n'avaient pas été prises en compte lors des négociations préalables aux transferts !

**Organisons-nous sans tarder et mobilisons-nous tous ensemble pour préserver nos emplois, nos qualifications et nos statuts sociaux !**



## Retraites complémentaires : la CGT ne signera pas un accord pénalisant les actifs et les retraités !

*Les propositions de la CGT pour préserver les retraites complémentaires n'ont pas été retenues !*

La crise sanitaire est loin d'être terminée et le gouvernement multiplie les annonces sur une réforme des retraites visant de nouvelles mesures régressives.

En matière de retraite complémentaire, les organisations signataires de l'avenant à l'accord Agirc-Arrco de 2019 font payer aux retraités les conséquences de la crise, en actant la perte du pouvoir d'achat pendant deux ans au prétexte que les retraités n'auraient pas subi la crise, ce que la CGT conteste !

<https://www.cgt.fr/actualites/france/retraite/legislation/retraites-complementaires-la-cgt-ne-signera-pas-un-accord-penalisant-actifs-et-retraites>

Pour pérenniser le régime Agirc-Arrco, des ressources supplémentaires sont indispensables. Sinon, son fonctionnement « à cotisations définies » offre un tremplin aux futures réformes gouvernementales et au développement de la capitalisation.

### LA RÉFORME DES RETRAITES DÉCONFINÉE



**La CGT appelle les salariés et retraités à se mobiliser le 1er et 5 octobre**

# Le Canard Vigilant

Numéro 356 – Vendredi 17 septembre 2021

## Augmentation « automatique » du SMIC : on est bien loin de ce qui est nécessaire !

*Il est urgent de revaloriser les grilles de salaires !*

Le gouvernement a été obligé d'augmenter le Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance) car l'inflation est supérieure à 2 %. Cette mesure est inscrite dans le Code du travail. **Le Smic augmentera de 34,20 euros au 1<sup>er</sup> octobre. Il passera donc à 1 589 euros, soit 10,48 euros de l'heure.**

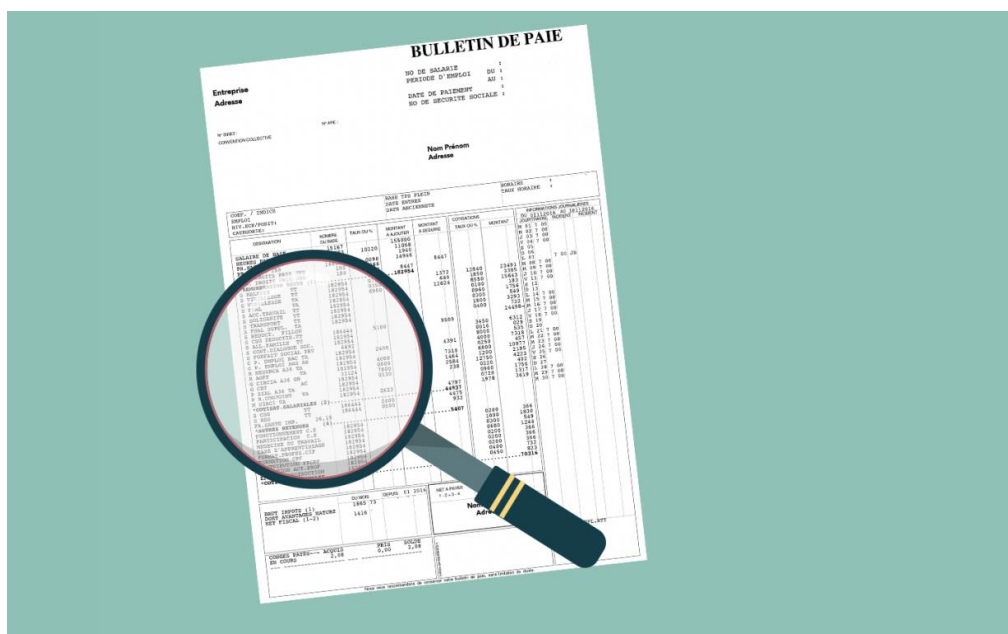
Si la CGT exige chaque année que le salaire minimum soit augmenté, le gouvernement refuse fermement. Le ministre de l'Économie Bruno Le Maire avait même affirmé récemment que « *donner un coup de pouce au Smic* » reviendrait à « *donner un coup de canif au redressement de l'emploi* ».

Il ne s'agit donc pas là d'une décision gouvernementale mais d'une revalorisation automatique, prévue par le Code du travail en cas d'inflation supérieure à 2 %.

La vocation d'un salaire minimum est de répondre aux besoins fondamentaux. Le Code du travail stipule que le Smic « *assure aux salariés dont les rémunérations sont les plus faibles la garantie de leur pouvoir d'achat et une participation au développement de la Nation* ».

Les salariés au Smic sont de plus en plus nombreux alors qu'ils sont de plus en plus qualifiés. « *Aujourd'hui, le salaire est la première préoccupation des salariés du privé comme du public*, ajoute Boris Plazzi (dirigeant confédéral CGT). *Il y a urgence à augmenter le Smic et l'ensemble des salaires.* »

**La CGT appelle à l'ouverture immédiate des négociations salariales dans le privé comme dans le public, pour remettre à niveau toutes les grilles salariales.**



# Le Canard Vigilant

Numéro 356 – Vendredi 17 septembre 2021

Boris Plazzi alerte sur certaines promesses d'augmentations de salaires. Lorsque la candidate à la présidentielle Valérie Pécresse parle de « revaloriser le pouvoir d'achat », il s'agit en fait d'augmenter les salaires nets.

Moins de cotisations seraient versées pour les travailleurs, les recettes de la Sécurité sociale ou des caisses de retraite baisseraient.

**La CGT demande l'augmentation des salaires bruts et la réévaluation du SMIC à 2 000 euros brut.**

Pour la CGT, le montant du Smic doit intégrer les gains de productivité du travail réalisé à l'échelle du pays. Il doit contribuer à une redistribution de la valeur ajoutée plus favorable aux salariés.

**La hausse régulière du Smic doit se répercuter automatiquement sur les grilles de salaire.** Elle contribue, par la consommation des salariés, à la croissance économique. Elle favorise ainsi le développement de l'activité et de l'emploi.

**Plus forts ensemble : Syndiquez-vous à la CGT**

---

